

DEPARTEMENT
AVEYRONde la **COMMUNE DE ROUSSENNAC****Séance du mercredi 13 novembre 2024**

Date de la convocation 07/11/2024 Date d'affichage 07/11/2024 Membres : En Exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13	<i>treize novembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS (Maire),</i> Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Monique CAVALLÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Guillaume POUJOL, Françoise VIAROUGE Représenté(e)s : Patrick MARTY représenté par Joël FROMENT Excusé(e)s : Thibault CAMMAN, Thomas LAMOTTE Secrétaire de séance : Marie-Laure CAMBOULAS
--	---

**Objet: CREATION / SUPPRESSION EMPLOI (dans le cadre d'un avancement de grade)
- DE_20241113_003**

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 07 mars 2024,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'un adjoint technique territorial 2e classe, en raison des possibilités d'avancement de grade,

Le Maire (ou le Président) propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'adjoint technique territorial 2e classe, permanent à temps non complet à raison de 32,33 heures hebdomadaires.
- la suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial, permanent à temps non complet à raison de 32,33 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 janvier 2025,

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Nbre d'emplois	Durée hebdo de travail
Administratif	Rédacteur territorial	Rédacteur	1	35 heures
Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Territorial	1 (ancien effectif)	32,33 heures
		Adjoint Technique Territorial 2 ^e classe	1 (nouveau effectif)	32,33 heures

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le

ID : 012-211202064-20241113-DE_20241113_003-DE

Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Territorial	1	
Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Territorial	1	22,97 heures
Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Territorial	1	8,09 heures

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2025 de la commune de Roussennac

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture
le 14/11/2024
et publication ou notification
le 14/11/2024

Roussennac, le 14/11/2024.

Pour extrait conforme.

La secrétaire de Séance
Marie-Laure CAMBOULAS



Le Maire
Sébastien CAYSSIALS

